



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE TRANSPORT PUBLIC

Huit nouveaux représentants du Canton dans les conseils d'administration d'entreprises de transport public

Les conseils d'administration de nombreuses entreprises de transport public du canton comprennent des places réservées à des représentants de l'Etat. Huit nouvelles personnes ont été désignées - cinq femmes et trois hommes - pour remplacer les administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance. Ces personnes sont pour la plupart issues de la société civile, en application de la législation en vigueur.

L'Etat dispose de participations dans le capital de nombreuses entreprises de transport public actives sur le territoire cantonal. Les statuts de ces entreprises lui accordent la plupart du temps une ou plusieurs places au conseil d'administration, auxquelles il est libre de déléguer des représentants. En raison de l'arrivée à échéance de plusieurs mandats, le Conseil d'Etat a désigné de nouveaux administratrices et administrateurs dans huit conseils.

Depuis le 1er janvier 2013, le canton de Vaud ne peut plus être représenté, dans le conseil d'administration d'une entreprise de transport public bénéficiant de subventions fédérales pour le trafic régional, par une personne participant au processus de commandes des prestations, ou employée dans une administration participant à celui-ci. Ceci signifie concrètement que l'Etat ne peut plus se faire représenter par ses employés lorsqu'une entreprise reçoit des contributions fédérales, ce qui est le cas de toutes celles qui assurent des dessertes régionales. Cette possibilité demeure ouverte, en revanche, lorsque l'entreprise a uniquement une vocation de transport touristique.

Au 1er janvier 2014, les conseils d'administration des entreprises suivantes, assurant des prestations de transport régional, sont ainsi complétés par un nouveau représentant de l'Etat :

- Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher : Mme Jacqueline Bottlang-Pittet.
- Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez : Mme Nelly de Tscharner.
- Groupe CGN: Mme Fabienne Freymond Cantone.
- Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC) : M. Nicolas Cottier.
- Transports Montreux – Vevey – Riviera (MVR) : M. Roland Berdoz.
- Transports publics du Chablais (TPC) : M. Frédéric Borloz
- TRAVYS – Transports Vallée-de-Joux-Yverdon-les-Bains-Sainte-Croix: Mme Josiane Aubert

La nomination de M. Roland Berdoz, préfet en fonction, s'inscrit dans le cadre du processus de fusion engagé avec les Transports publics Vevey- Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV).

Le Conseil d'Etat a également procédé à la désignation d'une représentante dans le conseil d'une entreprise n'assurant pas de prestations de transport régional, mais seulement des lignes touristiques :

- Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) : Mme Anne Salina Gianinazzi.

En désignant cinq femmes à l'occasion de ces huit renouvellements, le Conseil d'Etat entend également donner un signal en direction d'une plus grande mixité au sein des conseils d'administrations des entreprises de transport public du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2013

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 DIRH. Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 21 316 73 70